



Erétudes et Résultats

N° 641 • juin 2008

Les établissements pour adultes handicapés : des capacités d'accueil en hausse Résultats provisoires de l'enquête ES 2006

Selon l'enquête « Établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) de 2006, le nombre de structures pour adultes handicapés a augmenté de 20 % entre 2001 et 2006. Les capacités d'accueil ont également progressé sur la période, de 13 % dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et de 19 % dans les établissements où l'hébergement prédomine. L'augmentation atteint 35 % en maison d'accueil spécialisé (MAS) et 45 % en foyer d'accueil médicalisé (FAM).

Au total, plus de 200 000 adultes handicapés étaient accueillis par les établissements médico-sociaux au 31 décembre 2006. Environ 30 000 d'entre eux exerçaient en journée une activité professionnelle dans un ESAT et fréquentaient le reste du temps une structure d'hébergement. Les hommes sont toujours plus nombreux dans toutes les catégories d'établissements (60 % en ESAT et 56 % dans les autres établissements). L'âge moyen continue à augmenter, ainsi que la durée de présence dans un même établissement (plus de 10 ans en moyenne). Au cours de l'année 2006, les sorties ont représenté 6 % des effectifs. La moitié des personnes ayant ainsi quitté un établissement a été orientée vers un autre établissement médico-social.

Alice MAINGUENÉ

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

SELON l'enquête ES 2006 (encadré 1, tableau 1), au 31 décembre 2006, environ 1 600 ESAT offrent à un peu plus de 110 000 personnes en situation de handicap, la possibilité de travailler de façon encadrée, soit 13 000 places (13 %) de plus qu'en 2001. En outre, 3 700 établissements d'hébergement médico-social¹ (encadré 2) peuvent loger ou accompagner près de 120 000 adultes handicapés. Parmi ces 3 700 établissements, les foyers occupationnels ou foyers de vie ont une capacité d'accueil de 43 400 places, les foyers d'hébergement 37 700 et les foyers d'accueil polyvalent 4 100. De plus, les maisons d'accueil spécialisées (MAS) offrent 13 400 places et les foyers d'accueil médicalisés (FAM) 19 600. Au total, ces structures proposent environ 20 000 places de plus

qu'en 2001 (+19 %). Près de la moitié de ces nouvelles places a été installée dans les structures très médicalisées, les capacités d'accueil des MAS et des FAM ayant ainsi progressé respectivement de 35 % et 46 % en cinq ans. Cependant, ces capacités restent inférieures à celles des foyers occupationnels ou foyers de vie et des foyers d'hébergement.

Développement de l'accueil de jour ou externat

À l'exception des ESAT qui offrent rarement un hébergement (seuls 5 % d'entre eux proposent un accueil autre que l'accueil de jour ou externat²), les autres établissements étudiés proposent comme mode d'accueil principal l'hébergement. Ils disposent également d'autres formes d'accueil telles que l'accueil temporaire, familial (très rarement),

de jour ou l'externat. Ainsi, la moitié des foyers occupationnels ou foyers de vie, 40 % des foyers d'accueil polyvalents et des MAS et un quart des FAM déclarent disposer de places en accueil de jour ou en externat. Seuls les foyers d'hébergement sont quasi exclusivement destinés à l'internat ou à l'hébergement éclaté.

Le mode d'accueil prédominant reste donc l'internat. La part des places en internat est comprise entre 70 % et 80 % dans les établissements pas ou peu médicalisés (foyers occupationnels, de vie, d'hébergement, d'accueil polyvalent) et atteint plus de 90 % dans les FAM et les MAS (tableau 2). En outre, 17 % des places des foyers d'hébergement et 6 % de celles des foyers d'accueil polyvalents fournissent aussi un hébergement mais en dehors de la structure (hébergement éclaté). Néanmoins, le

1. Nommés « établissements centrés sur l'hébergement » dans la suite du texte.

2. L'accueil de jour correspond à un accueil sans hébergement afin de maintenir ou favoriser l'autonomie de la personne handicapée. L'externat équivaut à une prise en charge sans restauration, ni hébergement de nuit.

ENCADRÉ 1

Des données issues de l'enquête « Établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) 2006

L'enquête conduite par la DREES auprès des établissements et services pour personnes handicapées (enfants d'une part, adultes d'autre part) est une enquête exhaustive qui permet, environ tous les quatre ans, de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que celles des personnes qu'ils accueillent.

Sur le champ des adultes handicapés, l'enquête ES 2006 comportait les établissements suivants : les foyers d'hébergement, les foyers occupationnels ou foyers de vie, les foyers d'accueil polyvalent, les foyers d'accueil médicalisé (FAM), les maisons d'accueil spécialisé (MAS), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Les six types de structures suivantes seront analysés

ultérieurement : les centres de rééducation professionnelle (CRP), les centres de pré-orientation, les établissements d'accueil temporaire, les établissements expérimentaux, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social (SAMSAH).

Les résultats présentés dans cette étude ne sont relatifs qu'aux structures offrant un hébergement ou un accompagnement durable au sein de l'établissement.

Les données figurant dans cette étude correspondent à celle d'un échantillon de structures, représentatif au niveau national. Les chiffres définitifs figureront dans un document de travail de la série « statistiques » à paraître à la DREES.

TABLEAU 1

Nombre d'établissements pour adultes handicapés et nombre de places

Catégorie d'établissement	Résultats provisoires de l'enquête ES 2006 *		Résultats de l'enquête ES 2001		Évolution du nombre d'établissements	Évolution du nombre de places
	Nombre d'établissements	Nombre de places	Nombre d'établissements	Nombre de places		
Foyers occupationnels ou foyers de vie	1 440	43 400	1 083	34 791	+33%	+25 %
Foyers d'hébergement	1 260	37 700	1 294	40 607	-3 %	-7 %
Foyers d'accueil polyvalent	100	4 100	-	-	-	-
Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	450	13 400	278	9 200	+62 %	+46 %
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	470	19 600	360	14 482	+31 %	+35 %
Total des établissements centrés sur l'hébergement	3 720	118 200	3 015	99 080	+23 %	+19 %
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	1 580	111 500	1 419	98 566	+11 %	+13 %

* Les résultats définitifs seront publiés dans un document de travail de la série statistiques de la DREES en 2009.

Champ • Établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

Les différentes catégories d'établissement pour adultes handicapés

Chaque catégorie de structure propose une prise en charge spécifique pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Ces particularités sont principalement le fruit de l'histoire et de l'évolution du Code de l'action sociale et des familles.

Les établissements de travail protégé

Autrefois nommés « centres d'aide par le travail », les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur valide. Certaines entreprises sont adaptées aux handicapés dont la capacité de travail dépasse ce tiers. Ces entreprises n'ont pas été interrogées par l'enquête ES 2006 puisque ce ne sont pas des structures médico-sociales.

Les établissements centrés sur l'hébergement

Les foyers occupationnels ou foyers de vie

Les foyers occupationnels (ou foyers de vie) sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.

Les foyers d'hébergement

Ces foyers ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'ESAT, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.

Les foyers d'accueil polyvalent

Cette catégorie d'établissements a été créée en 2005 pour répertorier les foyers d'hébergement qui proposent à la fois de l'internat, des activités occupationnelles et de la prise en charge médicalisée. Ainsi, un certain nombre de foyers d'hébergement ont été reclassés en foyers d'accueil polyvalent.

Les foyers d'accueil médicalisé (FAM)

Anciennement « foyers à double tarification », ils ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées voire des polyhandicapés, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.

Les maisons d'accueil spécialisé (MAS)

Ces maisons ont été créées pour accueillir des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.

TABLEAU 2

Modes d'accueil des établissements pour adultes handicapés

en % des places

Mode d'accueil	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	1	80	72	78	79	90	93
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	1	7	2	17	6	1	NS
Accueil temporaire	NS	1	1	NS	NS	1	1
Externat ou accueil de jour (sans hébergement)	97	11	25	1	12	6	6
Accueil familial	NS	NS	NS	1	1	NS	NS
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	NS	1	NS	2	1	1	NS
Autre	1	NS	NS	1	1	1	NS
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture • 72 % des places de foyers occupationnels ou foyers de vie sont destinées à l'internat..

Champ • Établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

nombre de places en accueil de jour ou en externat progresse plus vite que celui des autres modes d'accueil. La part de l'accueil de jour a augmenté dans presque toutes les catégories d'établissements considérées. Ainsi, l'accueil de jour ou externat représente 25 % des places des foyers occupationnels ou foyers de vie en 2006, alors qu'il n'en représentait que 14 % en 2001. Cette part croissante de l'accueil de jour ou externat dans les établissements centrés sur l'hébergement, s'accompagne du développement concomitant de l'offre des services d'accompagnement à domicile dans d'autres types de structures : selon le fichier d'identification natio-

nal des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), le nombre et la capacité des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ont plus que doublé entre 2001 et 2006. Ceci correspond à la volonté de développer des aides et des soins adaptés permettant aux personnes handicapées de continuer à vivre à leur domicile³.

Les établissements pour adultes handicapés restent, pour la plupart, ouverts presque toute l'année. Le nombre de journées d'ouverture effective varie selon le type d'établissement. Il est moins important

dans les établissements où l'accueil en externat ou de jour est plus fréquent et plus élevé dans ceux dont la principale fonction est l'hébergement. Ainsi, les ESAT sont ouverts 238 jours par an en moyenne, les foyers occupationnels 308 jours, les MAS, les FAM et les foyers d'accueil polyvalent près de 330 jours et les foyers d'hébergement 350.

Dans l'ensemble, une grande partie des établissements est agréée pour les personnes présentant des déficiences intellectuelles ou psychiques (tableau 3). Ainsi, 63 % des foyers d'hébergement déclarent un agrément pour l'accueil des déficients intellectuels et 28 % pour celui des

3. L'augmentation du nombre de services figure notamment dans les programmes de créations de places en établissements et services, présentés en janvier 2004 par le Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (période entre 2003 et 2007).

déficients intellectuels et des déficients psychiques. Ces taux sont de l'ordre de 50 % et 30 % dans les foyers d'accueil polyvalents, foyers occupationnels ou foyers de vie et de 42 % et 39 % dans les ESAT. Les établissements médicalisés disposent souvent d'un agrément plus spécifique. La majorité des MAS (60 %) est agréée pour recevoir des personnes polyhandicapées. 57 % des FAM sont agréés pour prendre en

charge des personnes ayant subi un traumatisme crânien, 19 % pour accueillir des personnes autistes ou présentant des troubles envahissants du développement et 16 % des déficients moteurs. Les établissements sont rarement agréés pour accueillir plus particulièrement des déficients psychiques, des déficients visuels ou auditifs : 11 % des ESAT pour ces 3 types de déficience et 5 % pour les établissements centrés sur l'hébergement.

Un taux d'encadrement supérieur à 100 % en MAS et en FAM et une forte présence de personnel éducatif, pédagogique et social

Le personnel en fonction dans les établissements pour adultes handicapés est estimé à environ 112 000 équivalents temps plein (ETP). Les taux d'encadrement sont très variables d'un type d'établissement à l'autre. Il est d'environ 22 ETP pour

■ TABLEAU 3

Agréments clientèle des établissements pour adultes handicapés

en % des établissements

Agrément	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
Déficients intellectuels	42	45	49	63	50	14	11
Déficients psychiques	7	3	4	3	5	4	3
Déficients intellectuels et déficients psychiques	39	26	30	28	27	19	12
Autisme et troubles envahissants du développement	NS	4	2	NS	8	19	8
Déficients moteurs	6	9	10	5	10	16	9
Traumatisés crâniens	1	2	NS	NS	1	57	5
Déficients visuels	2	1	2	NS	1	1	1
Déficients auditifs	2	1	NS	NS	1	2	NS
Polyhandicapés *	1	13	6	NS	2	21	60
Autre	3	1	1	1	NS	2	3
Total **	103	105	104	100	105	155	112

* Handicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.

** Un établissement peut avoir plusieurs agréments.

Lecture • 63 % des foyers d'hébergement pour adultes handicapés sont prévus pour accueillir des personnes avec des déficiences intellectuelles.

Champ • établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

■ TABLEAU 4

Personnel des établissements pour adultes handicapés

en % des ETP

Fonction principale exercée	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
Personnel de direction	18	7	8	10	9	6	6
Personnel des services généraux	12	20	21	26	22	16	16
Personnel d'encadrement sanitaire et social	7	3	4	5	3	3	2
Personnel pédagogique, éducatif et social :							
à dominante "enseignement"	NS	NS	1	NS	NS	NS	NS
à dominante "travail"	54	1	3	1	2	1	NS
à dominante "éducation spécialisée"	4	40	44	47	42	33	33
à dominante "famille et groupe"	2	4	4	5	8	4	3
à dominante "communication"	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Personnel médical	NS	1	NS	NS	NS	1	1
Psychologue et personnel paramédical	2	19	10	3	10	32	35
Candidat élève	1	5	5	3	4	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Estimation total ETP	24 000	88 100	30 000	17 000	2 800	14 500	23 800
Estimation du taux d'encadrement	0,22	0,75	0,69	0,45	0,68	1,08	1,21

Lecture • Le personnel des services généraux représente 12 % des ETP du personnel en fonction en ESAT. Au sein de ces structures, il y a 22 ETP pour 100 places.

Champ • Personnel en fonction des établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

100 personnes accueillies en ESAT et de 45 dans les foyers d'hébergement où l'accueil est essentiellement en internat. Ce taux dépasse 100 ETP pour 100 places dans les MAS et les FAM, établissements qui accueillent en permanence des personnes lourdement handicapées, ayant besoin d'une assistance pour les actes essentiels de la vie quotidienne mais également d'une surveillance et de soins médicaux. Tous les taux d'encadrement considérés sont supérieurs à ceux de 2001.

Dans tous les établissements, le personnel éducatif, pédagogique et social constitue la plus grande part des effectifs. Dans les ESAT, ce type de personnel représente 60 % des ETP (tableau 4) ; il a pour fonction essentielle l'accompagnement au travail, tels les moniteurs d'atelier. Dans les foyers pas ou peu médicalisés, il constitue plus de la moitié des ETP et a pour principale fonction l'éducation (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs et aides médico-psychologiques - AMP). Dans les MAS et les FAM, le recours à du personnel paramédical comme les aides soignants et les infirmiers est également très fréquent (un tiers des ETP). Enfin, la part du personnel de direction et des services généraux varie de 22 % dans les MAS et les FAM à 36 % dans les foyers d'hébergement.

Par ailleurs, 12 % des ESAT ont recours au bénévolat, contre 23 %

des établissements centrés sur l'hébergement.

Plus de 200 000 adultes accueillis fin 2006, avec une majorité d'hommes et de personnes entre 35 et 44 ans

Le taux d'occupation est proche de 100 % dans chaque type d'établissement. Cependant, le nombre total de personnes prises en charge dans l'ensemble de ces établissements ne correspond pas à la somme des places car une même personne peut occuper une place dans deux établissements différents : être hébergée dans l'un et en accueil de jour dans l'autre. C'est notamment le cas de neuf personnes en foyer d'hébergement sur dix, qui ont une activité en ESAT une partie de la journée. Cette proportion est de 32 % sur l'ensemble des établissements centrés sur l'hébergement. Au total, ces « doubles comptes » sont estimés à plus de 30 000 et le nombre de personnes effectivement prises en charge à un peu plus de 200 000.

Cependant, la majorité des personnes des ESAT n'est pas hébergée dans un établissement médico-social, un tiers ayant un logement personnel, un autre tiers vivant avec sa famille. À l'opposé, la quasi-totalité des personnes présentes en MAS et en FAM y demeure en permanence.

Les hommes restent majoritaires parmi les adultes handicapés accueillis dans les établissements médico-sociaux. Ils représentent 60 % des

personnes accueillies au 31 décembre 2006 en ESAT et 56 % dans les structures centrées sur l'hébergement.

Un peu moins d'un tiers des personnes accueillies ont entre 35 et 44 ans : 31 % en ESAT et 28 % dans les établissements centrés sur l'hébergement (graphiques 1 et 2). Les personnes travaillant en ESAT sont un peu plus jeunes (37 ans en moyenne) que celles accueillies dans les autres établissements (40,4 ans en moyenne). Dans toutes les catégories d'établissements, l'âge moyen a augmenté depuis 2001 : de un an dans les ESAT à plus de deux ans dans les MAS et les FAM. Ce vieillissement est plus important que celui de la population française entre 2001 et 2006. Les personnes de 55 ans et plus sont moins présentes dans les ESAT que dans les autres établissements (4 % contre 13 %), en raison de l'orientation vers le travail de ces premiers. Enfin, 5 % des ESAT et 12 % des établissements centrés sur l'hébergement ont une section spécifique pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

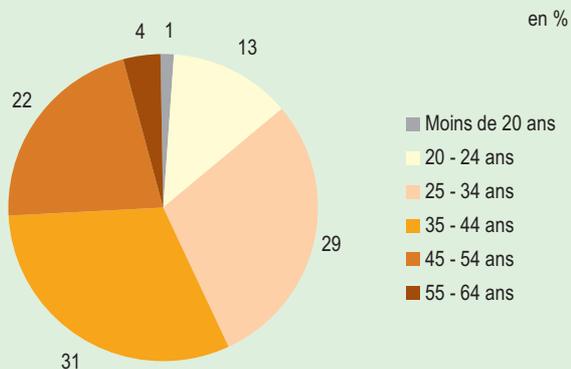
Moins de personnes souffrant de déficiences intellectuelles qu'en 2001 mais plus de déficiences psychiques

Dans tous les types d'établissements étudiés, la majorité des personnes accueillies souffre principalement d'une déficience intellectuelle⁴ (tableau 5). Les personnes

4. Dans les déficiences intellectuelles, sont compris : le retard mental profond et sévère, le retard mental moyen, le retard mental léger et les autres déficiences de l'intelligence, comme les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte.

■ GRAPHIQUE 1

Âge des adultes handicapés accueillis dans les ESAT

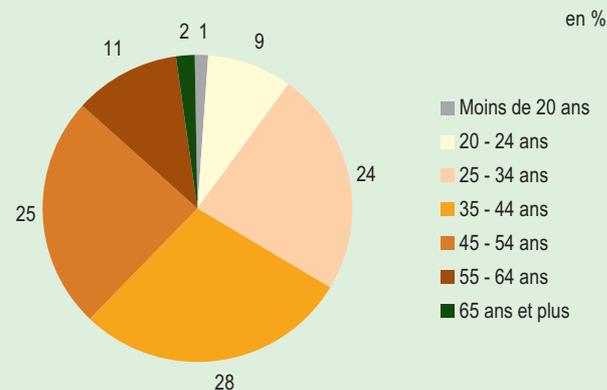


Champ • Public accueilli par les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

■ GRAPHIQUE 2

Âge des adultes handicapés accueillis dans les établissements centrés sur l'hébergement



Champ • Public accueilli par les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

■ TABLEAU 5

Déficience principale des personnes accueillies par les établissements pour adultes handicapés

en %

Déficience principale	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
Déficience intellectuelle	71	62	69	76	66	40	37
Déficience du psychisme	19	16	17	17	17	20	12
Déficience du langage et de la parole	NS	NS	NS	NS	1	1	NS
Déficience auditive	2	1	1	1	2	2	1
Déficience visuelle	1	1	1	1	1	2	NS
Déficience motrice	4	8	8	4	9	17	10
Plurihandicap *	1	4	2	1	2	7	10
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	1	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Polyhandicap **	NS	7	2	NS	1	10	29
Autres déficiences	1	1	NS	NS	1	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100

* Handicap correspondant à plusieurs déficiences d'une même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale.

** Handicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.

Champ • Public accueilli par les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

avec une déficience du psychisme⁵ sont également très présentes voire plus présentes qu'en 2001, alors que la proportion de déficients intellectuels a diminué. Cette évolution est le fruit de politiques publiques qui visent à améliorer l'offre de places pour les déficients psychiques.

Pour 71 % des personnes ayant une activité en ESAT fin décembre 2006, la déficience principale déclarée par l'établissement est une déficience intellectuelle ; pour 19 %, la déficience principale déclarée est celle du psychisme. Ces pourcentages étaient respectivement de 78 % et 14 % au 31 décembre 2001. Les personnes dont la déficience principale est auditive ou visuelle (3 %) ou encore motrice (4 %) sont toujours peu nombreuses en ESAT. Dans les établissements centrés sur l'hébergement, 62 % des personnes sont déclarées comme souffrant principalement d'une déficience intellectuelle et 16 % d'une déficience psychique. Ces pourcentages étaient respectivement de 69 % et 13 % en 2001. S'y ajoutent des personnes ayant principalement une déficience motrice (8 %), un polyhandicap c'est-à-dire une déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante (7 %) et un plurihandicap cumulant plusieurs handicaps de même gravité (4 %). Les personnes polyhandicapées sont parti-

culièrement nombreuses dans les MAS (29 %) et les déficients moteurs dans les FAM (17 %).

Un cinquième des personnes en ESAT fréquente la même structure depuis plus de vingt ans

L'entrée en établissement et service d'aide par le travail s'effectue à un âge relativement jeune⁶. Plus de la moitié des personnes admises dans un ESAT en 2006 avaient moins de 25 ans et un quart entre 25 et 34 ans. À l'opposé, seuls 7 % avaient plus de 45 ans. L'âge moyen à l'entrée y est ainsi de 28 ans et demi. L'entrée dans les autres établissements est un peu plus tardive (à 34,6 ans en moyenne). Dans les établissements centrés sur l'hébergement, un peu plus d'un tiers a moins de 25 ans mais près d'un quart a 45 ans ou plus.

Les personnes présentes dans les structures pour adultes handicapés au 31 décembre 2006 fréquentent le même établissement depuis relativement longtemps. L'ancienneté moyenne est de 11,5 ans dans les ESAT et de 10,3 ans dans les établissements centrés sur l'hébergement. Dans les ESAT, près d'un tiers des personnes reste au moins 16 ans dans la même structure et un cinquième plus de 20 ans ; un tiers a une ancienneté comprise entre 6 ans à 15 ans et un peu plus d'un tiers n'a pas

encore atteint 6 années de présence dont 8 % d'entrées en cours d'année (graphique 3).

L'ancienneté dans les établissements centrés sur l'hébergement est plus faible : il y a plus de personnes accueillies depuis moins de 6 ans (41 %) mais moins de personnes présentes depuis 16 ans ou plus (25 %). Parmi les personnes présentes depuis plus de 20 ans, il y a une sur-représentation des personnes ayant principalement une déficience intellectuelle et une sous-représentation des déficients psychiques.

Les « sorties » de l'année 2006 représentent environ 6 % des effectifs de fin d'année

Environ 14 000 personnes ont changé d'établissement ou sont sorties définitivement des établissements pour adultes handicapés au cours de l'année 2006. Elles sont 6 500 à avoir quitté un ESAT où elles étaient restées en moyenne 9,8 années ; 7 500 sont sorties d'un établissement centré sur l'hébergement, dans lequel elles séjournaient depuis 8,3 années en moyenne. Ces moyennes sont plus faibles que celles des personnes présentes, notamment à cause des sortants qui sont restés moins d'un an dans le même établissement (principalement des déficients psychiques et

5. Parmi les déficiences du psychisme, il y a les déficiences intermittentes ou critiques de la conscience, les troubles de la conduite et du comportement et les déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves.

6. Il ne s'agit pas ici de l'âge de première entrée dans un type d'établissement mais de l'âge lors de la première entrée dans l'établissement enquêté.

des personnes de moins de 35 ans). 13 % des sorties se font au cours de l'année d'admission et 39 % entre un et cinq ans après l'admission (graphique 4). On observe des différences selon les types d'établissements. Ainsi, 72 % des sortants de FAM ont moins de 6 ans de présence contre 65 % en ESAT. À l'inverse, les durées longues (16 ans de présence ou plus) sont plus fréquentes en ESAT (27 %) que dans les établissements centrés sur l'hébergement (17 %).

Les personnes sorties ont en moyenne un an de plus que les per-

sonnes présentes en fin d'année et les hommes connaissent une plus forte mobilité que les femmes. Le taux de sortie des personnes atteintes d'une déficience psychique est trois fois supérieur⁷ à celui des autres personnes accueillies dans les ESAT.

Plus de la moitié des sortants sera, par la suite, hébergée ou accueillie en journée dans un autre établissement médico-social

La situation à la sortie d'une structure pour adultes handicapés selon

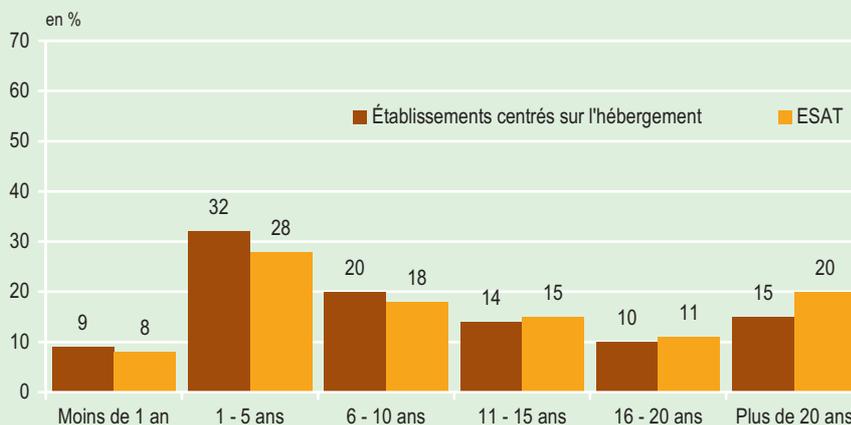
les déclarations des responsables d'établissement est très différenciée en fonction du type de l'établissement d'origine.

Près de deux tiers des personnes sortants d'un ESAT occupent à la sortie un logement individuel (personnel ou en famille), environ un cinquième est hébergé dans une nouvelle structure médico-sociale ou sociale, 4 % dans un établissement de santé et 5 % d'entre elles sont décédées (tableau 6). S'agissant des établissements centrés sur l'hébergement, moins d'un tiers des personnes

7. Il s'agit du rapport entre le nombre de déficients psychiques parmi les sorties et le nombre de déficients psychiques parmi les personnes présentes au 31 décembre 2006.

■ GRAPHIQUE 3

Ancienneté dans l'établissement des adultes handicapés accueillis

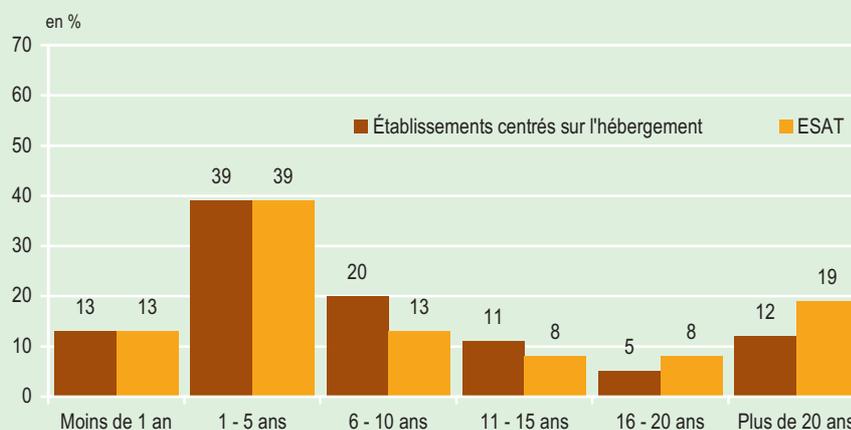


Champ • Public accueilli par les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

■ GRAPHIQUE 4

Temps de présence dans l'établissement des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2006



Champ • Personnes sorties définitivement des établissements médico-sociaux pour adultes handicapés au cours de l'année 2006.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

sortent vers un logement personnel ou dans leur famille, quatre personnes sur dix se dirigent vers un autre établissement médico-social (dont 8 % vers un établissement pour personnes âgées), 7 % intègrent un établissement de santé et 15 % sont décédés. Le pourcentage de décès s'élève à 48 % dans les MAS et 24 % dans les FAM.

Sur l'ensemble des sortants d'ESAT, plus d'un tiers a ou recherche une activité professionnelle : 15 % ont une activité dans une structure analogue ou dans une entreprise adaptée, 7 % attendent d'y trouver une place, 5 % ont un emploi en milieu ordinaire et 5 % sont demandeurs d'emploi, en formation ou en stage (tableau 7). De même, 28 % des sortants des établis-

sements centrés sur l'hébergement ont ou recherchent aussi une activité, le plus souvent en ESAT ou en entreprise adaptée. Ce pourcentage s'élève à 56 % à la sortie d'un foyer d'hébergement mais n'est que de 5 % à la sortie d'une MAS ou d'un FAM.

■ TABLEAU 6

Logement ou hébergement à la sortie des établissements pour adultes handicapés

en %

Logement ou hébergement à la sortie	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
Logement personnel	36	15	8	24	10	14	9
Famille	27	15	16	14	21	23	8
En famille d'accueil	2	2	2	2	1	1	NS
Foyer d'hébergement	10	8	7	14	5	1	NS
Foyer occupationnel ou foyer de vie	6	14	23	12	21	4	2
MAS/FAM	1	7	5	3	7	10	24
CRP	NS	NS	NS	NS	1	NS	NS
Établissement pour personnes âgées	3	8	11	8	10	9	1
Établissement de santé	4	7	8	5	6	11	5
Établissement social	1	1	3	1	0	1	1
Autre	2	4	1	8	2	2	1
Hébergement inconnu	3	4	3	6	1	NS	1
Sans objet : décès	5	15	13	3	15	24	48
Total	100	100	100	100	100	100	100

Champ • Personnes sorties définitivement des établissements médico-sociaux pour adultes handicapés au cours de l'année 2006.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

■ TABLEAU 7

Activité à la sortie des établissements pour adultes handicapés

en %

Activité à la sortie	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	Foyers occupationnels ou foyers de vie	Foyers d'hébergement	Foyers d'accueil polyvalent	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
En ESAT ou en entreprise adaptée	15	20	9	43	20	2	1
En attente de placement en ESAT ou en entreprise adaptée	7	2	1	3	1	1	NS
Emploi en milieu ordinaire	5	1	1	3	1	NS	NS
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	4	4	4	7	4	1	NS
En formation ou en stage	1	1	NS	NS	3	1	4
Sans activité ou recherche d'activité professionnelle	49	49	63	32	49	65	44
Activité inconnue	14	8	9	9	7	6	3
Sans objet : décès	5	15	13	3	15	24	48
Total	100	100	100	100	100	100	100

Champ • Personnes sorties définitivement des établissements médico-sociaux pour adultes handicapés au cours de l'année 2006.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2006, DREES.

Pour en savoir plus

- Bertrand D., Vanovermeir S., 2004, « Les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés », *Document de travail, Série statistiques*, DREES, n° 64, mai.
- Trémoureux C., Woitrain E., 2000, « Les établissements pour personnes handicapées entre 1988 et 1998 : réduction globale des disparités départementales », *Études et Résultats*, DREES, n° 58, avril.

- Vanovermeir S., 2005, « L'implantation départementale des établissements pour adultes handicapés », *Études et Résultats*, DREES, n° 419, août.
- Vanovermeir S., 2004, « Les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001 », *Études et Résultats*, DREES, n° 308, mai.
- Woitrain E., 2000, « Les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés », *Document de travail, Série statistiques*, DREES, n° 6, août.